

Extrait du FSU de la Nièvre

<http://sd58.fsu.fr/Beaucoup-de-redites-par-rapport-a-l-audience-forcement.html>

CDEN du 23/11 : Beaucoup de redites par rapport à l'audience, forcément ...

- Dans la Nièvre - Instances de concertation - CDEN -

Date de mise en ligne : lundi 27 novembre 2017

Description :

Un CDEN de rentrée qui s'est tenu sans Comité Technique Spécial Départemental : l'occasion ici de dénoncer les choix gouvernementaux en matière d'éducation

Copyright © FSU de la Nièvre - Tous droits réservés

La partie concernant le premier degré est consultable sur le [site du SNUipp-FSU58](#).

Voici les sujets du SECOND DEGRÉ :

Pour le bilan de rentrée du second degré, plusieurs points ont été évoqués :

+ Bien que le nombre d'élèves soit en baisse dans le département, le nombre de PPS est en augmentation (+91 premier et second degré réunis). Cela s'explique par le fait que la loi de 2005 est aujourd'hui mieux appliquée, et que le second degré accueille davantage d'élèves en situation de handicap. La FSU a toujours demandé que les meilleures conditions d'accueil de ces élèves soient particulièrement respectées car, d'une part, c'est la loi ; d'autre part, **les personnels enseignants sont bien démunis quand un élève est en classe malgré tout sans accompagnement.**

+ La directrice académique a jugé « tout à fait confortable » le taux d'encadrement de 22,88 élèves par classe, mais **nous lui avons appris, à sa grande surprise, la liste des classes à 30 élèves** (Donzy, Château Chinon, Prémery, Saint Amand en Puisaye) pour relativiser la moyenne annoncée. Elle s'est aussi félicitée du taux de passage en seconde et en première générale en hausse, sa volonté étant d'amener les élèves au plus haut niveau de leurs capacités et encourageant à augmenter encore ce taux. L'enseignement professionnel appréciera...

+ Quand les résultats aux examens ont été présentés, nous avons parlé des nouvelles **modalités de passage du DNB** qui ne permettent pas la comparaison avec les autres années. Ces nouvelles modalités avec une évaluation locale renforcée ont créé des inégalités dans les taux de réussite. Mme Astier a dit que dans la Nièvre, les résultats étaient meilleurs à l'écrit, mais que « les équipes avaient manqué d'ambition pour valider les compétences ». Nous avons rappelé que le ministère s'était rendu compte du déséquilibre entre les différentes composantes du DNB 2017 : un nombre conséquent d'élèves avait déjà obtenu la moitié des points avant les épreuves terminales, autrement dit avec le seul socle commun ! Le SNES FSU demande que chaque matière ait la même importance aux épreuves terminales, ainsi qu'une simplification de l'évaluation actuellement illisible pour les parents et les élèves avec l'abandon des 8 domaines du socle pour le bilan de fin de cycle au profit d'une évaluation disciplinaire équilibrée.

+ **Le SNES FSU a dénoncé les enveloppes conséquentes d'heures supplémentaires** (Beaucoup d'HSE par exemple pour « devoirs faits »). Le taux d'heure supplémentaire à l'année est passé de 7,5% à 8,1%. Nous considérons qu'au-delà de 5%, la souplesse recherchée ne se justifie plus. En même temps, des classes à effectifs chargés ne sont pas dédoublées à cause de dotations horaires insuffisantes. Nous avons demandé à faire remonter cette information.

+ La FSU est aussi intervenue au sujet des **SEGPA qui se vident dans la Nièvre**. Est-ce une volonté d'aller vers une fermeture ? M. le Préfet a assuré que non. Or les conséquences directes de ce phénomène sont l'augmentation du nombre d'élèves en difficulté au cycle 3, et leur réorientation à la fin de la 4ème alors que ces élèves pourraient beaucoup plus s'épanouir en SEGPA. Nous avons clairement demandé de redonner le pouvoir décisionnel de passage aux enseignants. Mme la DASEN a insisté sur la nécessité d'intégration avec la construction d'un vrai projet d'inclusion de ces élèves dans les « classes de 6ème normales », ce qui ne répond pas à notre remarque.

+ « Devoirs Faits » : la DASEN reconnaît des « balbutiements » et a apporté des précisions en quelques points : des crédits spécifiques (HSE) sont donnés en priorité pour ce dispositif. Un investissement dans l'achat de manuels scolaires dans l'établissement scolaire pourra être fait pour ne pas alourdir le poids du cartable. Nous avons fait part de nos **interrogations concernant la répartition des adultes encadrants** et sur les effectifs très fluctuants d'un établissement à l'autre. Le SNES FSU a clairement demandé des effectifs ne dépassant pas 8 élèves encadrés par des professionnels de l'éducation uniquement.

Eric Vannier, pour les délégués au CDEN